

# SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



## L'effet Corbo...

//COMITÉ EXÉCUTIF

**Comme un seul homme, le recteur Claude Corbo a ordonné l'arrêt en plein vol du processus d'embauche des nouvelles et nouveaux professeurs d'« après-grève », la nôtre, celle du corps professoral à l'hiver 2009, et qui avait amorcé la nécessaire relance de l'UQAM.**

Une relance qui a d'emblée contredit les appréhensions du même recteur et de son équipe, alors plus portés sur la peur maladroite d'un recul des inscriptions à la rentrée d'automne que sur la conviction que l'UQAM allait connaître une véritable renaissance, une « refondation » que ses 40 ans allaient fièrement illustrer.

Faut-il rappeler que les 145 nouveaux postes ont été arrachés au terme d'une bataille massivement soutenue, non seulement par ses profs en grève, mais aussi par nos étudiantes et étudiants en grève en appui à la nôtre, et de mieux en mieux par une part croissante de l'opinion qui reconnaissait en l'UQAM la voie d'entrée vers l'enseignement supérieur, ce qui était sa pierre de naissance.

Faut-il rappeler également que ces 145 nouveaux postes ont été arrachés *directement* du gouvernement et contre l'immobilisme d'un recteur qui se disait alors impuissant en toutes choses?

Faut-il rappeler enfin que ces 145 nouveaux postes ne répondaient que très partiellement à notre exigence de 300, qui visait à doter l'UQAM d'un corps professoral proportionnel à sa taille réelle et à son rôle d'université complète, avec un rapport « profs/étudiants » comparable à celui des universités montréalaises?

La lutte des profs et des maîtres de langue a mis fin à une UQAM en crise, paralysée depuis l'automne 2006 dans un borborygme sans précédent. Et depuis la rentrée d'automne 2009 la remontée s'est vérifiée sur deux fronts : celui des inscriptions, en hausse constante et dans la plupart des disciplines, et l'embauche de nouvelles et nouveaux professeurs, la plupart venus s'inscrire avec enthousiasme dans le sillage de cette « refondation ». > p.2

287  
mars 2012

### SOMMAIRE //

- L'EFFET CORBO... – comité exécutif -1
- LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES VEULENT POURSUIVRE LE PROCESSUS D'EMBAUCHE -3
- IL FAUT REFUSER LE GEL DES EMBAUCES DÉCRÉTÉ PAR LE RECTEUR CLAUDE CORBO -3
- DANS LE DOSSIER DE LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ - LA DIRECTION ENCORE UNE FOIS DÉCONNECTÉE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ! rémi bachand -4
- MOBILISATION ÉTUDIANTE - L'ÉPOUVANTAIL jean-marie lafortune -6
- LA FOPPU DÉNONCE L'USAGE EXCESSIF DE LA FORCE LORS DES MANIFESTATIONS ÉTUDIANTES -7
- ENGAGEMENT SOCIAL DES UNIVERSITAIRES françois bergeron -7

HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ -  
MOBILISATION ÉTUDIANTE // >4



## L'effet Corbo... //

Emportée par des succès auxquels elle n'avait pas cru, la direction de l'UQAM a elle aussi donné dans la « relance », mais à sa façon : hiérarchique, autocratique et technocratique. Les débats d'orientation ont été expatriés hors des assemblées départementales et des conseils de programme, et tout nous est revenu d'en haut, mieux pesé, mieux pensé et hors de portée. Le controversé Plan directeur immobilier en est l'exemple le plus percutant, l'opération « Plan stratégique » n'ayant été dans cette optique qu'un banc d'essai...

Grisée par son propre contentement, la direction a fait de l'attribution et de l'ouverture de postes au point de ralliement des assemblées départementales à sa gestion extrinsèque. Aurait-elle vu trop grand et ouvert trop de postes au point de s'en mordre aujourd'hui les doigts et d'invoquer le péril financier à qui mieux mieux pour fermer les concours... en plein concours?!

### La faute aux autres...

Le contexte parle ici mieux que les faits : le recteur Corbo, qui aime choisir ses batailles, sait qu'il risque de s'empêtrer dans celle que mènent depuis trois semaines les étudiantes et les étudiants contre la hausse des droits de scolarité. Il en prédit même les pires conséquences : une session d'hiver prolongée (ici pas ailleurs?), une session d'été mise en péril (ici pas ailleurs?), des inscriptions moindres à l'automne (ici pas ailleurs?). Et si le corps professoral se disait sympathique à leur lutte, à coup sûr c'est l'UQAM qu'il lui faut sauver malgré elle!

C'est sur ces revers appréhendés qu'il fonde maintenant sa « prudence budgétaire » et met fin au processus d'embauche en cours, en le « reportant » de budget révisé en budget révisé. La grève étudiante – que cette administration persiste à qualifier de boycottage de cours – devient un prétexte commode pour semer l'émoi et l'inquiétude et tenter de reprendre la main là où le recteur se sent plus à l'aise : dans la reddition de comptes au gouvernement du Québec.

L'UQAM risque ainsi d'attiser à l'intérieur de ses murs un débat qui était mené avec fougue et inventivité par une génération

d'étudiantes et d'étudiants rompus aux modes de communication instantanés et qui visait au premier chef des politiques gouvernementales d'ajustement structurel à la marchandisation de l'éducation supérieure. En créant un *causus belli* sur la question des postes, l'UQAM touche à la fois au symbole de sa relance encore fragile et à une entreprise de consolidation effectuée de bonne foi et avec rigueur par des assemblées départementales qui ont pris à bras le corps cette relance.

### Il faut refuser le gel des embauches!

La fracture serait ici plus importante que la facture; d'autant plus que les soldes budgétaires sont tripotés par cette administration avec une ampleur inédite, siphonnant du Fonds de fonctionnement vers les « investissements » (et l'ajout de gardiens de sécurité) des sommes économisées sur le dos de la fonction « enseignement et recherche » (moyenne cible notamment).

L'administration Corbo s'est permis des transferts inopinés de « déficits moindres que prévus » pour financer de l'intérieur ce projet de grand dérangement que constitue le Plan directeur immobilier; en tablant aujourd'hui sur un possible dépassement de la masse salariale professorale ou un éventuel reflux du financement gouvernemental par suite d'une grève étudiante dont il aimerait voir la fin faute de n'en avoir pas prévu le début, le recteur cède à ses propres appréhensions et conclut sans débat aucun à l'impuissance de l'UQAM à traverser ce prochain épisode, et le dernier de son mandat!

Sa décision de stopper net le processus d'embauche en cours, en refusant aux départements le droit de convoquer en entrevue de sélection des personnes qui répondaient aux critères de sélection dans le cadre de concours et d'affichages publics sur des postes octroyés parfois depuis quelques années, sa décision intempestive discrédite l'image de l'UQAM pour l'avenir en plus de soulever dans l'immédiat l'indignation du plus grand nombre. Il faut la stopper net, et remettre en son état initial un processus d'embauche qui comporte son propre équilibre et ses propres limites. □

# BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM  
BUREAU A-R050  
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014  
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :  
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//  
Rémi Bachand  
François Bergeron  
André Breton  
Mario Houde  
Jean-Marie Lafortune  
Pierre Lebus  
Louis Martin  
Michèle Nevert

## CONSEIL SYNDICAL

MERCREDI 7 MARS

12 H 30, D-R200

PAVILLON ATHANASE-DAVID



# Les directions départementales veulent poursuivre le processus d'embauche

Réunis à l'invitation du Comité exécutif du SPUQ le jeudi 1<sup>er</sup> mars à l'heure du lunch, les 23 directrices et directeurs de département présents ont manifesté leur désaccord complet devant la décision du recteur de mettre fin au processus d'embauche pour tous les dossiers qui n'avaient pas encore donné lieu à une convocation en entrevue de sélection.

On comprendra que la décision du recteur d'interrompre en date du 24 février l'opération en cours sur la moitié des postes à pourvoir ait provoqué la consternation, la colère ou le découragement.

Considérant l'état de la situation des postes dans chacun des départements, il ressort clairement des échanges tenus avec le

Comité exécutif que cette décision unilatérale et sans préavis du recteur comporte des effets immédiats et à long terme sur l'image et la réputation de l'UQAM à l'égard des personnes candidates, en plus de placer plusieurs départements dans une impasse réelle devant leurs besoins immédiats.

Pour les directrices et directeurs de département, le processus d'embauche doit être repris immédiatement et mené à terme dans les meilleurs délais; les raisons invoquées par le recteur, comme le taux de succès des dernières embauches plus élevé que prévu ou la grève étudiante et ses répercussions possibles, ne justifient nullement une décision aussi radicale prise en comité restreint et basée sur des chiffres approximatifs.

Par voie de résolution, les directrices et directeurs de département réaffirment le besoin essentiel de tous les postes attribués par le Conseil d'administration et demandent que soit rétabli sur le site Internet de l'UQAM l'affichage de postes qui y a été supprimé. Elles et ils exigent que tous les postes, ceux attribués pour 2012-2013 comme ceux des années antérieures, puissent faire l'objet des concours prévus de façon à être pourvus selon le succès obtenu au terme du processus d'embauche, et ce, aux dates initialement déterminées par le Conseil d'administration.

Pour ce qui est du processus d'attribution des postes amorcé pour l'année 2013-2014, les directrices et directeurs de département ont également décidé de maintenir le dépôt des demandes de postes formulées par les assemblées départementales. □

Communiqué du SPUQ du 27 février 2012

## Il faut refuser le gel des embauches décrété par le recteur Claude Corbo

//COMITÉ EXÉCUTIF

Invoquant un risque financier à venir, le recteur Claude Corbo a réuni d'urgence vendredi dernier les directrices et directeurs de département pour leur annoncer que la direction de l'UQAM stoppait net – avec remise à l'an prochain – le processus d'embauche des postes déjà attribués de professeures, professeurs.

Prétextant les incertitudes actuelles découlant de la grève étudiante, le recteur transforme en autant de périls financiers la part attendue ou pas de l'augmentation des droits de scolarité, l'annulation ou pas de la session d'été, l'augmentation ou pas des inscriptions à l'automne, et pronostique un accroissement possible du déficit prévu de l'UQAM.

Habitée à des difficultés de recrutement de nouvelles et nouveaux professeurs, à

cause notamment des salaires plus faibles qu'ailleurs, l'UQAM a attribué l'an dernier un nombre de postes plus élevé en vue d'obtenir le nombre effectif de nouveaux postes devant être financés directement par Québec et résultant de la grève du corps professoral en 2009.

L'attribution de postes et le processus d'embauche par les départements constituent la pierre angulaire de la relance de l'UQAM. Geler en l'état tous les postes déjà attribués constitue une violation grave des règles d'équité et de confiance qui lient toutes les parties à un tel processus. Le défaut de l'UQAM, en plus de semer l'émoi chez les personnes qui ont déposé des candidatures à la suite de l'affichage de postes, aura un effet démobilisateur et déstructurant sur l'activité des départements.

Qui plus est, l'instrumentalisation de la grève étudiante pour justifier le bris de

parole maintenant décrété par la direction de l'UQAM doit être dénoncée avec vigueur!

Rappelons que la direction ne s'est pas gênée pour détourner – systématiquement depuis plus de deux ans – des dizaines de millions de dollars du Fonds de fonctionnement vers les budgets dits d'investissements, dont 18 M\$ à ce jour pour son controversé Plan directeur immobilier. Quand l'administration invoque un déficit appréhendé pour décréter le gel immédiat du processus d'embauche, elle ne dit rien des équilibres budgétaires qu'elle a elle-même mis en péril.

Le corps professoral de l'UQAM refuse que soient reportées les embauches. S'il faut se donner une règle de prudence en matière financière, le report du Plan directeur immobilier constituerait une mesure appropriée, pas le gel des embauches! □



## Dans le dossier de la hausse des frais de scolarité

# La direction encore une fois déconnectée de la communauté universitaire !

// RÉMI BACHAND – Département des sciences juridiques

Dans son budget pour l'année 2010-2011, le ministre des Finances québécois annonçait une hausse importante des frais de scolarité des étudiants et étudiantes universitaires à partir de la session d'automne 2012. L'ampleur exacte de cette hausse a été annoncée dans son budget suivant déposé en mars 2011. Celle-ci prendrait la forme d'une augmentation de 325 \$ par année durant cinq ans pour un total de 1 625 \$. Ainsi, en 2017, une année universitaire normale coûterait, si le gouvernement ne fléchit pas, 3 793 \$ aux étudiants et étudiantes.

Essentiellement, le raisonnement du gouvernement est le suivant : les étudiants paient beaucoup moins que les étudiants des autres provinces. On doit donc s'ajuster et leur faire payer « leur juste part ». Autrement dit, si le principe de la « société distincte » est applicable à certains domaines, en matière d'éducation, le Québec doit cesser d'avoir un modèle alternatif et doit plutôt copier ce que font les autres provinces.

### La mobilisation étudiante et le soutien de la communauté uqamienne

Face à cette hausse annoncée, les étudiants se sont rapidement mobilisés, quatre associations étudiantes facultaires ayant voté deux journées de grève ou de levée de cours (les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2010) afin de protester contre ces mesures. La conscientisation s'est poursuivie tout au cours de l'année qui a suivi et à mesure que l'application de la hausse se rapprochait. La mobilisation a pris en vigueur après le dépôt du budget 2011 et une grande manifestation nationale s'est tenue le 10 novembre 2011, rassemblant près de 30 000 personnes selon les organisateurs (dont une centaine de membres du SPUQ). Dans la semaine du 13 février 2012, trois associations étudiantes facultaires se sont engagées

dans un mouvement de grève générale. La semaine suivante, trois autres associations se sont ajoutées au mouvement de grève. Une manifestation nationale « En grève pour bloquer la hausse des frais ! » s'est tenue le jeudi 23 février à laquelle ont participé près de 15 000 personnes; à cette occasion, divers groupes communautaires et syndicaux, dont des membres du SPUQ, se sont joints aux associations étudiantes.

La légitimité des revendications étudiantes a été reconnue par l'ensemble de la communauté uqamienne, les syndicats faisant bloc avec les associations étudiantes dans « UQAM unie contre la hausse ». Le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCUQ) avait déjà adopté en novembre 2007 une résolution en Conseil syndical dans laquelle ce dernier rappelait que « les frais de scolarité doivent être les moins élevés possible et les frais afférents balisés afin de réaliser [la mission de formation, de recherche et de création de l'université] » et estimait que « l'État [devrait] viser à éliminer les droits de scolarité comme source de financement de l'enseignement supérieur ». Le SCCUQ a par la suite repris des positions d'appui aux étudiants à quelques reprises. Le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) a également pris position, notamment dans des résolutions adoptées en Assemblée générale le 28 septembre 2011 dans lesquelles il « réité[r]ait] son opposition à toute hausse de frais de scolarité et se positionn[ait] en faveur de l'instauration de la gratuité scolaire » et « demand[ait] à M. Corbo de prendre position contre la hausse des frais de scolarité ». Le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) a également à plusieurs reprises affiché son soutien aux étudiants dans leur lutte contre la hausse des frais.

Le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ) a également été actif dans son appui, adoptant trois résolutions dénonçant la hausse des frais de scolarité

au cours des deux dernières années. Le 9 décembre 2010 d'abord, dans une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical qui dénonçait « le projet du gouvernement du Québec de procéder à la hausse annoncée des frais de scolarité », s'opposait « à toute hausse des frais de scolarité liés aux études universitaires », et appuyait « les mouvements étudiants dans leur opposition active à la hausse annoncée des frais de scolarité » (résolution 10CS603). Le 6 avril 2011, le Conseil syndical revenait à la charge en adoptant, à nouveau à l'unanimité, une résolution qui dénonçait à nouveau « la hausse des frais de scolarité », appuyait « vigoureusement les étudiants dans leurs démarches pour défendre le droit à l'accessibilité universelle aux études universitaires », et incitait « la Direction de l'UQAM à s'objecter à la hausse des frais de scolarité » (résolution 11CS609). Enfin, dans une résolution adoptée encore une fois à l'unanimité par le Conseil syndical réuni le 9 novembre 2011, rappelant « que l'accessibilité aux études universitaires fait partie de la mission fondamentale de l'UQAM », le Conseil réitérait « son opposition à toute hausse des frais de scolarité » et appuyait « les actions menées par les différentes organisations étudiantes nationales et les associations étudiantes facultaires de l'UQAM » (résolution 11CS617).

Au moins un département de l'UQAM a également pris officiellement position en soutien aux mouvements étudiants. En effet, l'Assemblée départementale de sciences juridiques adoptait à l'unanimité en décembre 2011 une résolution qui rappelait « que l'instauration progressive de la gratuité des frais universitaires est non seulement un objectif à atteindre mais une obligation internationale depuis 1966 » et qui soutenait « avec force et détermination le mouvement des étudiantEs dans sa lutte contre la hausse des frais de scolarité et pour la pleine réalisation du droit à l'éducation » (voir résolution ci-contre). » p.6



## HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET LE MOUVEMENT ÉTUDIANT

Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale des sciences juridiques le 15 décembre 2011

- CONSIDÉRANT** la décision du gouvernement d'augmenter les frais de scolarité de 325 \$ par année à compter du trimestre d'automne 2012;
- CONSIDÉRANT** que cette augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2016-2017, pour une augmentation totale de 1 625 \$ minimum;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement envisage ainsi de faire passer le montant des frais de scolarité de 2 168 dollars (en 2011) à 3 793 dollars (en 2016) par an;
- ATTENDU** que cette augmentation s'inscrit dans une tendance à la marchandisation de l'éducation de par laquelle la société québécoise se désresponsabilise et remet sur les seules épaules des individus la tâche de s'instruire;
- ATTENDU** que cette tendance à la marchandisation est de plus en plus inscrite dans le vocabulaire technocratique universitaire qui a notamment remplacé le terme de « population étudiante » par celui de « clientèle étudiante », tendance qui a comme effet de transformer le rapport pédagogique entretenu avec elle;
- ATTENDU** que ce nouveau rapport pédagogique fait en sorte que les professeurs et chargés de cours sont de moins en moins appelés à *rendre* des services à la société en formant des citoyens, et de plus en plus à *vendre* des services aux étudiants-clients en fonction des seuls besoins du marché;
- ATTENDU** la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 et notamment son article 26 selon lequel,
1. Toute personne a droit à l'éducation. (...) [et] l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
  2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. (...).
- ATTENDU** l'article 13 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* de 1966 en vertu duquel
2. Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit : (...)
- c) L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité; (...).
- ATTENDU** l'*Observation générale n°13 sur le droit à l'éducation* de 1999, du comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, selon laquelle les États ont
- « l'obligation de prendre des mesures concrètes en vue d'assurer à terme la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur » (paragraphe 14, E/C.12/1999/10, 8 décembre 1999).
- ATTENDU** l'*Observation générale n°13 sur le droit à l'éducation* et en particulier son paragraphe 7, relatif à la définition de l'expression « l'instauration progressive de la gratuité », selon lequel :
- « Les frais d'inscription imposés par le Gouvernement, les collectivités locales ou les établissements scolaires, et d'autres frais directs, sont un frein à l'exercice du droit et risquent de nuire à sa réalisation. Ils entraînent aussi souvent un net recul de ce droit ».
- ATTENDU** la Résolution de la Commission des études de l'UQAM, intitulée *Position de la Commission des études sur la hausse des droits de scolarité* (résolution 2011-CE-11864).
- ATTENDU** la Résolution du Conseil syndical du SPUQ du 9 novembre 2011.
- L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES DE L'UQAM :**
- RAPPELLE** que l'instauration progressive de la gratuité des frais universitaires est non seulement un objectif à atteindre mais une obligation internationale depuis 1976;
- SOUTIENT** avec force et détermination le mouvement des étudiantEs dans sa lutte contre la hausse des frais de scolarité et pour la pleine réalisation du droit à l'éducation.

## La réaction de la direction

C'est le 8 novembre 2011 que la Commission des études a été appelée à prendre position sur cette question. À cette réunion, une résolution intitulée « Position de la Commission des études sur la hausse des droits de scolarité » a été proposée, résolution qui, dans les attendus, rappelait les nombreuses prises de position des associations étudiantes et syndicats s'opposant à la hausse des frais de scolarité, certaines allant jusqu'à évoquer la « perspective de gratuité scolaire », ainsi que les appels à la direction en faveur d'un appui aux étudiants et d'une prise de position à l'encontre de la hausse. Ces attendus rappelaient également « que l'UQAM s'est toujours donnée une mission d'accessibilité aux études ». Ultimement, la résolution proposait que la Commission des études « prenne position contre la hausse des droits de scolarité telle que décrétée par le gouvernement du Québec ». Il s'agissait, il faut le mentionner, d'une position très modérée en comparaison de celles adoptées par plusieurs des associations et syndicats de l'UQAM. Non seulement celle-ci ne

parlait pas de la gratuité scolaire, mais en s'opposant à une hausse « telle que décrétée par le gouvernement du Québec », elle laissait la porte ouverte à une augmentation de ces frais qui aurait été moins élevée que celle décrétée par le gouvernement.

La résolution a été adoptée à la majorité (12 pour, 4 contre), les trois membres de la direction autorisés à voter (Claude Corbo, Robert Proulx et Yves Maufette) s'y étant opposés malgré son caractère plutôt timoré. Que notre recteur s'y soit opposé n'est pas nécessairement une surprise mais compte tenu du fait que celui-ci ne cesse de répéter aux représentants professoraux des différentes instances que ceux-ci sont des intellectuels et qu'ils doivent par conséquent prendre position en fonction de leurs propres convictions et non selon les positions de leur syndicat, on peut s'étonner de la similarité des positions des membres de la direction, ceux-ci s'étant non seulement *tous les trois* opposés au projet de résolution, mais ont tous demandé à ce que leur opposition soit *nommément* indiqué sur le procès verbal (ce que n'a pas fait le quatrième commissaire ayant voté contre la résolution).

Quoi qu'il en soit, cet épisode montre une fois de plus jusqu'à quel point l'équipe de direction actuelle est déconnectée de la communauté qu'elle est supposée représenter. Pour le dire autrement, plutôt que de se comporter comme le porte-parole de celle-ci, elle agit plutôt comme des patrons d'usine redevables à une seule instance, à savoir le siège social de l'entreprise qui se trouve à être, dans ce cas-ci, le ministère de l'Éducation. Ce comportement, on doit le remarquer, n'est pas antinomique avec la logique de marchandisation du savoir que nous connaissons au Québec et à laquelle participe la hausse des frais.

Cet épisode, comme tant d'autres par ailleurs, nous somme de nous questionner sur le lien de confiance que nous pouvons garder envers cette direction. □

## Mobilisation étudiante L'épouvantail

// JEAN-MARIE LAFORTUNE – 3<sup>e</sup> vice-président

À en juger par ses prises de position dans le dossier de la mobilisation étudiante, la vice-rectrice au Soutien académique et à la Vie étudiante, Diane Demers, semble apporter son soutien surtout à la direction autoritaire de l'Université. Celle qui se désigne elle-même comme une femme de mandats pourrait peut-être au moins choisir ses mandats !

Dès la rentrée de la session d'hiver 2012, le 16 janvier, elle sévit une première fois avec l'envoi d'un courriel aux étudiants en forme d'avertissement dont l'objet est le suivant : « Boycottage de cours : validation des sessions ». Espérant refroidir leur ardeur militante à la veille de la tenue de leurs assemblées générales et de votes de grève, elle laisse planer qu'une entrée en

grève compromettrait la période estivale puisque les expériences passées ont conduit à prolonger les sessions touchées par « la levée ou le boycottage de cours ». Comme préoccupation académique et soutien à la vie étudiante, difficile de faire mieux !

Madame la vice-rectrice récidive le 10 février dans un nouveau courriel qui fait état de son inquiétude en regard de la durée illimitée de la grève générale envisagée et de l'absence de moments spécifiques prévus pour réévaluer la situation. Intitulé « Grève générale illimitée et conditions de validation de la session d'hiver 2012 », ce message souligne notamment que « la Commission des études pourrait se retrouver dans la situation ou (sic) des mesures de compensation et prolongation ne seraient plus possibles, advenant une durée véritablement illimitée de votre action ».

Heureusement que, comme il est stipulé en fin d'envoi, ces messages n'engagent que leur auteure, car à la lecture du message envoyé par la Direction trois jours plus tard, l'épouvantail cède le pas à une volonté ferme de confrontation. En effet, en affirmant que « toutes les étudiantes et tous les étudiants dont les associations étudiantes ne participent pas au boycottage de cours ont droit à leur formation et l'Université entend leur faciliter l'exercice de ce droit », la Direction veut susciter le conflit qui pourrait favoriser une intervention musclée de la part du gouvernement, sous la forme d'injonctions, perspective qui la fait saliver.

Décidemment, pour s'harmoniser aux pratiques de la direction actuelle, la vice-rectrice devra résolument se détourner du droit social qui était au cœur de sa formation. Mais c'était dans une autre vie.





# La FQPPU dénonce l'usage excessif de la force lors des manifestations étudiantes

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) dénonce le climat de violence qui paraît s'installer dans le contexte des manifestations étudiantes contre la hausse des droits de scolarité.

Les événements qui ont entouré la manifestation du 10 novembre dernier, à l'Université McGill, celle du 27 janvier devant les bureaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à Montréal, de même que des incidents récents font craindre des affrontements brutaux dont les étudiantes, étudiants seraient les victimes.

Réunis en Conseil fédéral, les membres de la Fédération ont adopté à l'unanimité une résolution demandant au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les droits civils en exigeant des corps policiers qu'ils renoncent à l'usage excessif de la force lors de ces manifestations.

La Fédération désapprouve, du même coup, tout acte de violence et d'intimidation qui pourrait dégénérer en affrontement. Lors des manifestations pacifiques, menées par des groupes démocratiques, elle exige le respect des individus et préconise le dialogue. □

## Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil fédéral de la FQPPU du 10 février 2012

**ATTENDU** l'obligation, en toutes circonstances, du respect des droits civils, incluant la liberté d'expression et de manifestation publique;

**ATTENDU** le caractère démocratique des organisations étudiantes, qui font entendre leurs positions par des manifestations pacifiques;

**ATTENDU** les actes de violence policière dénoncés récemment et à l'occasion de la manifestation étudiante du 10 novembre 2011;

### IL EST RÉSOLU QUE :

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) demande instamment au ministre de la Sécurité publique du Québec de faire respecter les droits civils en exigeant des corps policiers qu'ils renoncent à l'usage excessif de la force, dans le cadre des manifestations étudiantes en réaction à la hausse des droits de scolarité.

## Engagement social des universitaires

// FRANÇOIS BERGERON – Département de mathématiques

Dans le débat autour de la hausse des frais de scolarité, les arguments manquent parfois d'une profondeur nécessaire. Passons par dessus le fait qu'on néglige souvent de rappeler que la mission des Universités est bien plus vaste que la simple formation des étudiantes, étudiants, pour s'attarder un peu sur ce qu'on attend de ceux-ci après qu'ils auront terminé leur parcours universitaire. En effet, le discours autour des frais de scolarité colore nécessairement la perception qu'ont les étudiants de leur futur rôle dans la société.

En caricaturant un peu, il y a d'un côté ceux qui présentent la formation universitaire d'abord et avant tout comme un atout majeur dans la course au meilleur salaire; et de l'autre, il y a ceux qui soulignent que le rôle premier d'un universitaire est de partager sa connaissance avec le reste de la société (dans son travail, ses réflexions, son analyse des grandes problématiques, etc.). Autrement dit, que désire-t-on comme motivation chez nos jeunes? Est-ce que le futur étudiant en génie, ou en médecine, doit être principalement motivé par la possibilité d'un revenu élevé, ou plutôt par son engagement à construire des infrastructures qui durent, ou à être un médecin qui place l'intérêt de son patient au premier plan.

Malheureusement, lorsqu'on discute avec des jeunes qui se questionnent sur leur choix de carrière, il semble un peu trop souvent que ce soit plus l'appât du salaire qui guide leurs choix. En cela, ils ne font qu'être à l'écoute du discours ambiant, qui valorise bien plus le succès financier que l'engagement social.

Ainsi, lorsqu'on insiste sur le fait que les étudiantes, étudiants doivent payer leur « juste part », on renforce inmanquablement la perception que la formation universitaire vise d'abord l'accès à un meilleur emploi. Par contre, lorsqu'on insiste sur des frais de scolarité très bas (sinon pour la gratuité), il devient naturel d'exiger des universitaires un important engagement social. C'est alors principalement la société qui s'enrichit (au sens vaste de la culture), plutôt que simplement l'individu.

Nous devons résister à la volonté de notre gouvernement de hausser les frais de scolarité, pas seulement pour conserver une accessibilité nécessaire aux études universitaires, mais aussi pour encourager nos jeunes à considérer la formation universitaire principalement comme le début d'un engagement social important, et à long terme.

287  
mars 2012



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL